

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**STATION DES**  
**ROUSSES**  
**HAUT-JURA**



**PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ**  
**Séance du Conseil communautaire du**  
**04 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Medhi VANDEL (pouvoir à Antoine DELACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**QUORUM** : 11 élus

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce Conseil communautaire à 18h34. L'assemblée désigne comme secrétaire de séance : M. Benoît AUBRY.

**Délibération n°2026/001 : Approbation du Procès-Verbal**

Il y a lieu de formuler les éventuelles remarques sur le projet de procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2025. Le projet de PV est en **annexe n°1**.

Mme Christiane GROS remarque dans la note de synthèse du Conseil du 10 décembre, en question 17, l'absence des délibérations inscrites « à venir ». Et, que le Conseil n'a pas délibéré sur le contenu de ces délibérations.

M. Le Président répond que les délibérations ont été soumises au Conseil communautaire du 10 décembre en séance, ces délibérations correspondaient à la modification de la régie de l'Espace des

Mondes Polaires ainsi que la création d'une sous-régie pour l'ouverture du snacking afin de pouvoir encaisser les recettes de la vente des produits alimentaires dans cet espace. Ces délibérations étaient nécessaires pour l'ouverture de l'espace en janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2025.

### **Délibération n°2026/002 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)**

M. Le Président présente le rapport d'orientations budgétaires. Ce document vise d'une part à informer le Conseil communautaire de la situation financière de la collectivité et d'autre part à présenter les orientations budgétaires de la collectivité pour les années à venir. Les conseillers communautaires sont invités à débattre des orientations contenues dans ce rapport (**annexe n°2**).

M. Robert BONNEFOY s'étonne du nombre important de logements vacants (d'un total proche de 400), sachant qu'il y a une forte demande sur le secteur.

M. Le Président dit que les propriétaires de logements vacants reçoivent maintenant des taxes. Souvent, ce sont des appartements assez anciens à vocation touristique, qui ne sont désormais plus loués.

M. Benoit AUBRY ajoute qu'il peut y avoir également des erreurs dans les déclarations.

M. Le Président souhaite confronter les créations aux suppressions d'entreprises, afin d'avoir le solde de créations d'entreprises sur le territoire.

M. Le Président commente le graphique de l'évolution des nuitées marchandes sur la Station : l'année dernière les deux courbes se retrouvaient (nuitées hiver et été). Cette année la tendance se confirme avec une stabilité du nombre de nuitées sur la Station.

M. Christophe MATHEZ confirme la stabilité des nuitées marchandes sur la Station. Et notamment des nuitées été même après l'envolée suite au Covid.

M. Le Président montre la diminution de la dette depuis le pic de 2021.

*18h52 arrivée de Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER.*

M. Le Président souligne des charges de personnel stables depuis 2024.

M. Le Président mentionne de nombreuses discussions avec la SAEM SOGESTAR qui n'aboutissent pas, sur les montants des charges impactant le budget Activités Été-Hiver. Ainsi, il s'interroge sur le niveau de charges qui reste élevé malgré un enneigement correct en 2024-2025.

Mme Sandrine VAUFREY indique avoir reposé les mêmes questions en Conseil d'administration de la SAEM SOGESTAR mais elle n'arrive pas à avoir des réponses claires.

M. Le Président évoque la nécessité d'être vigilant sur le mois de mars, à la fin de l'hiver sur le montant de charges.

M. Le Président souligne une mauvaise nouvelle pour le budget de l'Espace des Mondes Polaires, malgré un renforcement du personnel. Malgré un niveau de charges maîtrisé, le déficit est presque au

plus haut ; celui-ci s'explique par un manque de recettes. Maintenant, il est nécessaire que les efforts consentis pour les renforts des équipes payent.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD espère également que les efforts mis en place par la collectivité puissent avoir un impact positif sur la courbe des recettes.

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER indique que nous ne constaterons les effets positifs qu'à moyen et long terme.

M. Le Président constate un dérapage clair sur 2025.

M. Benoit AUBRY répond que le levier de la restauration des groupes peut être une solution pour remonter les recettes.

M. Le Président remarque que l'offre de restauration peut améliorer la satisfaction clientèle mais pour qu'elle permette de dégager un bénéfice cela reste plus incertain.

M. Le Président souligne une contribution au SMDT moindre, corrélative à la diminution de la dette.

M. Le Président présente une fiscalité qui n'a pas augmenté depuis 2019.

M. Robert BONNEFOY se demande si les nouveaux emprunts sont pris en compte pour la réalisation de la prospective.

Mme Elodie SCARPELLINI répond par l'affirmative.

M. Le Président démontre une certaine constance de l'encours de la dette, malgré la contraction de nouveaux emprunts pour les projets en cours. L'extinction d'emprunts plus anciens permet de conserver cette stabilité.

Mme Sandrine VAUFREY remarque que les finances de la Communauté de communes n'ont pas été dégradées sur le mandat.

M. Le Président finit la présentation en présentant un budget de continuité sans investissements majeurs pour la suite.

M. Robert BONNEFOY se montre satisfait de voir un bilan positif comme celui-ci.

M. Le Président rappelle que nous sommes toujours en attente de la subvention du FEDER pour la voie verte d'un montant de 700 000.00 €.

M. Le Président souhaite évoquer un investissement non budgétisé pour 2026 mais plutôt pour 2027 mais qui pourrait être inscrit au budget plus rapidement en raison d'une opportunité.

M Sébastien BENOIT-GUYOD souligne l'importance d'être en veille sur les opportunités, en effet une dameuse est à renouveler normalement en 2027. Or, une opportunité se présente : la vente d'une dameuse avec chenilles caoutchouc et acier à moitié prix et seulement 2 000 heures au compteur (nous vendons nos machines autour de 6 000 heures). Ce qui représente une véritable opportunité pour la collectivité.

M. Le Président confirme cette opportunité et propose de l'inscrire au budget 2026.

M. Antoine DELACROIX s'interroge sur les montants inscrits dans la prospective pour la voie verte en 2028 et 2029.

M. Le Président répond que cette inscription démontre une intention. Le chiffrage correspond aux études de faisabilité de la Cure aux Jacobeys. Mais que cet investissement devra être discuté et traité lors de la rédaction du contrat de Station.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** à l'unanimité de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026 et de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2026 organisé en son sein.

### **Délibération n°2026/003 : Demande de subvention – Collège des Rousses**

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de 4 000.00 € pour l'organisation des transports liés à l'activité ski du collège des Rousses pour la saison 2025/2026 (**annexe n°3**), comme les années précédentes.

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent l'attribution d'une subvention de 4 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 4 000.00 € au Collège des Rousses.

### **Délibération n°2026/004 : Demande de subvention – Mission Locale Sud Jura**

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de 3 958.00 € (0.54 €/hab) de la part de la mission locale pour participer au maintien du travail en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire (**annexe n°4**).

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent l'attribution d'une subvention de 3 958.00 €.

Mme Annie BERTHET indique que la commune des Rousses met à disposition un local pour les permanences de la Mission Locale.

M. Le Président ajoute que la Mission Locale se déplace également sur les 4 villages grâce à la Milo'Mobile.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 3 958.00 € à la Mission Locale Sud Jura

### **Délibération n°2026/005 : Demande de subvention – Traversée du Massacre 2026**

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de la part de Haut-Jura Léman (ski club de Prémanon et des Rousses) pour l'organisation de la Traversée du Massacre 2026 qui se déroulera le 1<sup>er</sup> mars 2026, d'un montant de 2 500.00 € (**annexes n°5a et 5b**).

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent l'attribution d'une subvention de 2 000.00 €.

M. Christophe MATHEZ souligne que le versement des subventions est conditionné à la tenue effective de ces événements.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 2 000.00 € pour l'organisation de la Traversée du Massacre.

### **Délibération n°2026/006 : Demande de subvention – Coupe de France de ski de fond (SAMSE) – Haut-Jura Ski**

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention de 1 500.00 € de la part de l'association Haut-Jura Ski pour l'organisation de la coupe de France de ski de fond (SAMSE) prévue du 13 au 15 mars 2026 (**annexes n°6a et 6b**).

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent l'attribution d'une subvention de 1 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 1 500.00 € pour l'organisation de la Coupe de France de ski de fond.

### **Délibération n°2026/007 : Demande de subvention – Golf-club du Rochat**

Monsieur le Vice-Président informe que la CCSR a reçu une demande de subvention pour l'organisation d'une compétition de golf « Classic Mid-Amateurs & Trophée Seniors » sur les 2 golfs de la station, qui se tiendra les 12 et 13 septembre 2026 (**Annexe n°7**).

Les membres de la commission « FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC » du 26 janvier 2026 proposent l'attribution d'une subvention de 1 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE** à l'unanimité une subvention de 1 000.00 € pour l'organisation de cette compétition.

### **Délibération n°2026/008 : Aide au développement de la filière nordique, demande de subvention au Conseil départemental du Jura pour l'exercice 2026**

Comme chaque année, Monsieur le Vice-Président propose au Conseil communautaire de solliciter une subvention du Conseil départemental du Jura au titre de l'aide au fonctionnement des secteurs nordiques du Jura et l'entretien de la GTJ à ski, pour un montant de 4 303,80 € répartis de la manière suivante (cf. **Annexe n°8**) :

- 1 858,80 € pour l'aide au fonctionnement des domaines nordiques ;
- 2 445,00 € pour l'entretien de la grande traversée du Jura à ski de fond.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **SOLLICITE** à l'unanimité, une subvention de 4 303.80 € auprès du Département du Jura.

Mme Sandrine VAUFREY souhaite présenter l'association « Intentions pour la Terre » située aux Rousses. Cette association œuvre pour la sensibilisation du vivant et plus particulièrement sur la collecte des déchets et notamment les mégots. Opération déjà réalisée aux abords des deux lacs. Cette association

est pour le moment en déficit et souhaite une aide de la Communauté de communes pour l'achat de sacs spécifiques pour le ramassage des mégots.

M. Le Président propose de traiter cette demande au bureau du 17 février.

M. Antoine DELACROIX souhaiterait plus de détails sur les dépenses présentées dans leur budget.

M. Le Président répond que les compléments seront demandés et la demande sera présentée lors du prochain bureau.

### **Délibération n°2026/009 : Convention Territoriale Globale (CTG)**

M. le Président explique que la convention territoriale globale est arrivée à échéance en 2025. Ainsi, une nouvelle convention a été rédigée pour la période de 2026 à 2029 (**annexe n°9**). Rappelons que la CTG est une démarche partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, la Communauté de communes de la Station des Rousses et les communes de Bois d'Amont, Lamoura, Les Rousses et Prémanon.

La majorité du plan d'actions concerne les communes. Cela étant, il y a également les questions de mobilité, du logement et de l'habitat qui sont du ressort de la Communauté de communes. Cette CTG sera ensuite soumise à chaque conseil municipal. Les actions concernent les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, parentalité, accès aux droits / inclusion numérique (dont la partie mobilité concerne la CCSR), logement et habitat (du ressort de la CCSR).

Après en avoir délibéré, Conseil communautaire **AUTORISE** à l'unanimité M. Le Président à signer cette nouvelle Convention Territoriale Globale.

M. Christophe MATHEZ salue la commune de Lamoura pour le travail fourni sur ce document afin qu'il soit signé avant les élections. Considérant la création du nouveau syndicat sur Lamoura et Lajoux pour l'enfance.

M. Antoine DELACROIX tient à remercier, les agents de la commune et M Guillaume VANNIER, 1<sup>er</sup> adjoint à Lamoura, qui se sont fortement impliqués sur le sujet au niveau communal ainsi que Mme FORESTIER de la CAF du Jura.

### **Délibération n°2026/010 : Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes**

M. Le Président présente la motion de soutien soumise par l'AMF suite au 107<sup>e</sup> Congrès des maires de France, où l'AMF a réaffirmé que la liberté locale est incontournable pour le pays, et qu'elle ne peut exister sans garanties juridiques et financières.

L'AMF a fait des propositions concrètes en ce sens. A l'heure où le budget est encore en discussion, et le projet de texte sur la décentralisation est en cours d'élaboration, il est utile de poursuivre cette mobilisation collective en faveur de la liberté locale.

La motion est la suivante :

#### **Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes**

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce

**centralisme, qui éloigne la décision et l'action publique des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La Communauté de communes de la Station des Rousses partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités**, par :

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- **L'autonomie financière et fiscale**, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité**, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

**La Communauté de communes de la Station des Rousses s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.**

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la Communauté de communes soutient les propositions de l'AMF sur :**

- **Le pouvoir réglementaire local**, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le **pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. **A**

**l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité, cette motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

**Délibération n°2026/011 : Liste des actes signés par le Président**

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

- Contrat : Remplacement platine et contacteurs chauffage OT Les Rousses  
Cocontractant : PAGET CONFORT Prix TTC : 1 596.66 €
- Contrat : Livres - Boutique  
Cocontractant : CARTOTHEQUE-EGG Prix TTC : 1 772.21 €
- Contrat : Maintenance annuel CTA – EMP  
Cocontractant : DESSICA – EMP Prix TTC : 2 052.00 €
- Contrat : Adobe créative cloud abonnement 1 an  
Cocontractant : DISTRIMATIC Prix TTC : 1 085.18 €
- Contrat : Déneigement Fort des Rousses  
Cocontractant : EURL THEVENIN FRANK Prix TTC : 3 768.00 €
- Contrat : Vérification et changement blocs de secours  
Cocontractant : CASI Prix TTC : 3 219.59 €
- Contrat : Livres-boutique  
Cocontractant : LO DIFFUSION Prix TTC : 6 312.11 €
- Contrat : Livres-boutique  
Cocontractant : HACHETTE LIVRE SA Prix TTC : 2 215.76 €
- Contrat : Livres - boutique  
Cocontractant : SODIS SA Prix TTC : 1 507.80 €
- Contrat : Gants, raquettes et balles  
Cocontractant : DECATHLON PRO Prix TTC : 1 339.96 €
- Contrat : Chaussons + meules  
Cocontractant : SYNERGLACE Prix TTC : 1 623.18 €
- Contrat : Abonnement « dicte business »  
Cocontractant : LIVDEO Prix TTC : 1 252.80 €
- Contrat : Création graphique communication 2026  
Cocontractant : STEPHANE FLUTET Prix TTC : 2 420.00 €
- Contrat : Remplacement batterie source centrale EMP  
Cocontractant : SCEB Prix TTC : 1 368.00 €
- Contrat : Abonnement annuel monétique billetterie EMP  
Cocontractant : VIVATICKET Prix TTC : 2 228.63 €
- Contrat : Tour de cou pour Transju'jeunes  
Cocontractant : INDYANNA PUB Prix TTC : 4 020.00 €
- Contrat : Licences microsoft 365  
Cocontractant : DISTRI-MATIC FC Prix TTC : 6 877.20 €
- Contrat : Changement des extincteurs - EMP

|   |                        |
|---|------------------------|
| Cocontractant : CASI                                  | Prix TTC : 4 862.03 €  |
| - Contrat : Fonctionnement skibus décembre 2025       |                        |
| Cocontractant : TRANSARC                              | Prix TTC : 28 055.09 € |
| - Contrat : Matériel de caisse – Bistrot polaire      |                        |
| Cocontractant : SAS DISTRIMATIC                       | Prix TTC : 4 801.47 €  |
| - Contrat : Location machine à café – Bistrot polaire |                        |
| Cocontractant : TECHNICAFFÉ                           | Prix TTC : 1 548.00 €  |

## Délibération n°2026/012 : Rapport des délégations du Président

M. le Président donne compte-rendu des délégations signées depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

- Certificat administratif - Virement de crédit de 50 € en augmentation des crédits au chapitre 67 et en diminution des crédits au chapitre 011 pour régularisation d'écritures budget Espace des mondes polaires.
- Convention d'occupation du domaine public avec le département du Jura pour la réalisation et l'entretien d'aménagement de sécurité (Panneaux sens unique provisoire RD29E3 – Commune de Lamoura)
- Conventions annuelles organisant l'activité « chiens de traineaux » sur le domaine nordique de la Station des Rousses
- Convention de partenariat avec l'Ecole de Ski Internationale – La Boite à Montagne pour le damage au village vacances de Lamoura

## Questions diverses

- **Enquête publique**, Charte PNRHJ du 27 janvier au 26 février
- **Bistrot polaire**

M. Benoit AUBRY se demande s'il y a un retour sur le démarrage du bistrot polaire.

M. Le Président répond qu'il y a eu un démarrage important lors de l'ouverture du 17 janvier avec l'O'xyrace. La question reste sur les vacances de février, comment cela va se passer ainsi que sur la suite après les vacances.

M. Christophe MATHEZ indique qu'il conviendra de faire un bilan après les vacances de février.

M. Le Président souligne que si l'on reste avec une offre de « snacking » pour une clientèle touristique cela ne marchera pas hors vacances. Mais est-ce qu'on peut aller plus loin dans l'offre ?

M. Christophe MATHEZ est d'accord pour du personnel « snacking » mais pas pour un « vrai » restaurant.

M. Le Président répond qu'en deux ans aucun privé n'est venu pour reprendre l'activité.

M. Le Président ajoute que le début du mandat sera bien dense : avenir du bistrot polaire, suivi des chantiers, rédaction du Contrat de station, suite de la SAEM SOGESTAR ...

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h59.

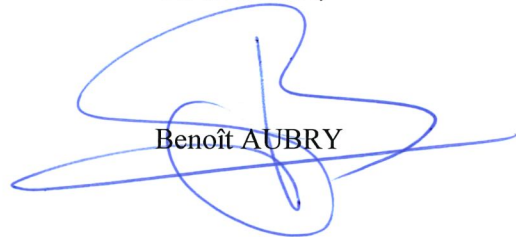
Fait aux Rousses, le 05 février 2026

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

Le Secrétaire,



Benoît AUBRY

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 04 Mars 2026 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 17  
Nombre de votants : 20

**Date de convocation : 19 et 25 février 2026**

**Secrétaire de séance : Sébastien BENOIT-GUYOD**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY, Christophe VAZ-TEIXEIRA, Amélie VION.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Dominique BONNEFOY-CLAUDET (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Antoine DELACROIX (pouvoir à Medhi VANDEL), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET).

**EXCUSÉS** : Claire CRETIN, Philippe DEJTER.

**Délibération n°2026/013  
Approbation du projet de Procès-Verbal**

Il y a lieu de formuler les éventuelles remarques sur le projet de procès-verbal de la réunion du 04 février 2026.

Le projet de PV est en **annexe n°1**.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 04 février 2026.

Le Président,

Nolwenn MARCHAND



  
Le secrétaire de séance,

M. Sébastien BENOIT-GUYOD